

COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

RESSERREMENT DES MESURES SANITAIRES

La Ville de Brossard ajuste son offre de service et d'activités

Le début de la session d'activités aquatiques est reporté au 4 février.

Brossard, 20 décembre 2021 – À la suite du resserrement des mesures sanitaires annoncées hier soir par le Gouvernement du Québec, la Ville de Brossard a dû ajuster une fois de plus son offre de services, notamment dans le cadre de ses activités aquatiques. Pour sa part, la bibliothèque de Brossard Georgette-Lepage ne sera pas impactée par les nouvelles mesures.

Activités aquatiques – report de la session d'hiver et capacité revue à la baisse

Face aux nouvelles consignes sanitaires, dont celle exigeant un maximum de 25 participants par activité intérieure, l'ajustement le plus important de la Ville concerne les cours aquatiques dirigés. Concrètement, il s'agit de reporter d'un mois le début de la session d'hiver, soit le 4 février. D'ici-là, en janvier, certaines plages horaires de cours pourront être transformées en bains libres, et ce, tout en respectant le retour à une capacité plus réduite d'achalandage au complexe aquatique.

Pour réserver gratuitement une plage de bain libre, visitez brossard.ca/aquatique.

Activités libres intérieures : retour du patinage sur réservation

La plupart des activités libres comme le ping-pong, le badminton, le pickleball et les cours de conditionnement physique étaient déjà exploitées par la Ville de Brossard à 50 % de leur capacité d'accueil et nécessitaient une réservation. Cette procédure permettait une utilisation équitable des installations et était conforme aux normes d'achalandage exigées par la direction générale de la santé publique. Il n'y a donc aucun changement sur ce plan.

Pour réserver une plage horaire, visitez brossard.ca/activites.

Toutefois, les réservations sont maintenant obligatoires pour le patinage libre à l'aréna Michel-Normandin et au complexe sportif Bell. Pour réserver une plage horaire, visitez brossard.ca/patinage.

Activités organisées par les organismes partenaires de la Ville

La Ville a recommandé à ses organismes partenaires de reporter aussi le début de la session d'hiver d'un mois. Chaque organisme prendra la décision qui lui est propre, voire d'annuler dans certains cas. Les Brossardoises et les Brossardois qui se sont inscrits à une activité récréative, communautaire, éducative ou culturelle organisée par un partenaire de la Ville, doivent s'informer directement auprès de cet organisme. Pour en savoir plus, cliquez sur l'activité en question sur brossard.ca/activites et vous serez dirigés directement sur le site Web de l'organisme, si tel est le cas.

RAPPEL : le passeport vaccinal obligatoire pour toute activité non essentielle

En conformité avec la mise à jour gouvernementale du 15 novembre dernier, toute personne âgée de 13 ans et plus qui participe ou assiste à une activité sportive libre intérieure ainsi qu'à une activité culturelle ou communautaire organisée par la Ville de Brossard ou ses partenaires, se verra dans l'obligation de présenter une preuve de vaccination, ainsi qu'une carte d'identité. Auparavant, seules les activités récréatives et sportives étaient assujetties.

Accès à l'hôtel de ville

Rappelons que l'hôtel de Ville de Brossard sera fermé du 24 décembre au 4 janvier inclusivement. Durant cette période, il est possible de communiquer avec Services Brossard par téléphone au 450 923-6311.

Au retour des fêtes, comme c'est le cas présentement, les comptoirs de Services Brossard et du Service de l'urbanisme demeureront accessibles sur rendez-vous seulement. Pour en savoir plus, visitez brossard.ca/services.

– 30 –

DIRECTION DES COMMUNICATIONS

2001, boulevard de Rome
Brossard (Québec) J4W 3K5

Tél.: 450 923-6311

brossard.ca

 **brossard**